

REUNION PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2007

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Prenez place s'il vous plaît. Nous allons commencer. Je déclare la réunion ouverte.

Je vous rappelle, comme d'habitude, de ne pas oublier de mettre votre GSM sur le mode silencieux.

J'espère que vous avez pu profiter de vos vacances, que vous avez pu vous reposer et que vous nous revenez en pleine forme. Mais d'après le bruit de fond, je pense que vous êtes en pleine forme. Je vous souhaite à tous un bon travail pour la saison qui recommence.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je demande aux chefs de groupe s'ils ont des membres à excuser. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M^{me} BLAISE qui suite une formation.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Abel DEMIT.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M^{me} PONCIN et M. SOBRY.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DEFAYS.- M. HAAS.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2007.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2007).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Communication de M^{me} la Présidente

M^{me} la Présidente.- Je suppose que vous avez déjà trouvé sur vos bancs le dossier pédagogique édité par le Service provincial de l'Enseignement et intitulé « 1957-2007 : l'Europe a 50 ans ».

Je vous souhaite une bonne lecture. Je pense que ce sera très intéressant.

V. Communication du Collège provincial

Document 06-07/185 : Communication du Collège provincial sur les modifications des modalités de fonctionnement des réunions du Conseil provincial et des commissions – planning d'octobre 2007 à mars 2008

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 06-07/185. Pour ce document 185, une note de synthèse vous a été transmise.

Je cède immédiatement la parole à M. le Député provincial-Président, M. André GILLES. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GILLES, Député provincial-Président.- Merci Madame la Présidente. Chers collègues, vous avez reçu, avec la convocation et les documents qui vous ont été transmis pour notre réunion de ce jour, les propositions de planning d'octobre 2007 à mars 2008, en fait en ce qui concerne les réunions du bureau, des commissions et séances du Conseil.

Ces projets de planning reposent sur la volonté du Collège provincial de modifier les modalités de fonctionnement et d'organisation de celles-ci quant à l'examen du projet du budget et des rapports d'activités et de créer, en fait, deux sessions de travaux du Conseil provincial.

Tout d'abord, la session d'octobre qui serait consacrée uniquement aux compte et dossiers budgétaires 2008. Au compte parce que c'est légal et aux budgets parce que c'est sagesse de préparer cela avant le 1^{er} janvier bien sûr.

D'autre part, une nouvelle session de travaux du Conseil, fin mars, pour l'examen des rapports d'activités, mais des rapports d'activités inhérents aux seuls secteurs provinciaux.

Ces modifications sont proposées dans le but de redynamiser non seulement nos sessions du Conseil, mais également le travail préalable des commissions en les investissant d'un pouvoir d'analyse du projet de budget et chacune pour les articles budgétaires qui les concernent.

L'organisation de la session d'octobre telle qu'elle se présentait (examen des rapports d'activités et dossiers budgétaires) ne faisait plus l'unanimité, faut-il le dire.

Et notre Conseil provincial, en créant ses séances thématiques a déjà innové. Maintenant, on propose de lui injecter une nouvelle impulsion au travers de ces modifications et de revaloriser, c'est bien de cela dont il s'agit, le travail des commissions en les responsabilisant davantage sur l'aspect budgétaire.

Ce remodelage permettra de réunir au moins deux fois toutes les commissions, voire trois fois avec l'examen des rapports d'évaluation des contrats de gestion ; j'y reviendrai dans un instant.

Ce remodelage permettra également de réunir le Conseil sur les deux sessions pour un nombre de séances équivalent, faut-il le dire, à celui de la traditionnelle session d'octobre.

Et puis, convenez-en, organiser en une seule et unique session des travaux du Conseil pour le compte et les dossiers budgétaires, pour examiner les rapports d'activités de l'ensemble des secteurs provinciaux, la politique des intercommunales et autres, ainsi que les rapports d'évaluation des contrats de gestion des asbl, c'est quand même fort lourd, contraignant et parfois éventuellement un peu confus dans les esprits. Je pense qu'il y avait lieu de clarifier.

Dès lors, le Collège estime qu'il est utile d'échelonner les travaux du Conseil et de se consacrer tantôt au compte et au budget, tantôt aux rapports d'activités, tantôt aux intercommunales et à l'évaluation des contrats de gestion des asbl, dans un but, je le répète, de valorisation du travail réalisé tant en commission qu'au Conseil et permettre un travail plus en profondeur. Creuser en profondeur vaut mieux que balayer en largeur.

Le compte et le projet de budget sont accompagnés d'annexes, dont notamment les avis et remarques de la Cour des Comptes. L'analyse de ces documents demande du temps. Les cumuler avec l'examen d'autres dossiers tels que les rapports d'activités notamment rend la tâche de nos mandataires difficile et ne rencontre plus, nous semble-t-il, en tout cas, les soucis de simplification et d'optimisation, on l'avait d'ailleurs proposé dans notre Déclaration de politique générale, de la tâche de nos Conseillers.

En ce qui concerne la session budgétaire d'octobre puisque c'est celle qui se présente à nous le plus immédiatement, les nouveautés sont, d'une part, et je l'ai déjà précisé, de créer une session purement

budgétaire, en y incluant, bien évidemment, les dossiers traditionnels de la compétence du Conseil et, d'autre part, de soumettre aux diverses commissions et au bureau – mais lorsqu'il fonctionne en tant que commission – le projet de budget pour les articles budgétaires qui les concernent, sans enlever bien sûr à la septième commission « Finances, Services provinciaux » sa compétence spécifique.

Dans la pratique, ça va se passer comment ?

Le compte et les documents budgétaires de l'exercice suivant seront remis en priorité, j'y insiste, aux membres de la septième commission avec un exposé sur les grandes lignes du projet de budget.

Le projet de budget sera ensuite examiné au sein des neuf autres commissions et du bureau pour les articles budgétaires qui les concernent directement.

Chacune des commissions établira un rapport écrit qu'elle transmettra à la commission « Finances » dans un délai de 24 heures – c'est court, c'est vrai mais enfin quand on travaillait en cumulant tous les dossiers de manière aussi condensée, ce n'était certainement pas plus facile non plus et si nous avons choisi de faire de la politique, c'est aussi pour nous y investir ; tout le monde a le droit à travailler et à s'exprimer ! Donc, dans un délai de 24 heures sous les signatures du rapporteur et du président – rapporteur qui comme dans toutes les commissions est désigné aussi bien dans la minorité que dans la majorité, de manière tout à fait valorisante pour certains des conseillers, sans accapuration je dirais de la part de ma majorité. Cette transmission de rapport sera réalisée via les services de M^{me} la Greffière provinciale.

Dans une première approche, certains pourraient considérer cette procédure contraignante. Je dirais qu'il fallait formaliser une procédure qui en fait réponde à un double souci.

D'abord, un souci d'équité entre les différentes commissions et le bureau, tout en sachant que certaines se réuniront plus tôt que d'autres et pourraient disposer de plus de temps pour établir et transmettre leurs conclusions.

Ensuite, le souci de permettre à la commission « Finances » de disposer en temps utile, puisqu'on a dit qu'on ne lui enlèverait rien de sa compétence, des conclusions et lui permettre ainsi d'effectuer son travail d'analyse dans des conditions optimales.

Mais je tiens également à vous rassurer : l'application de cette procédure ne sera pas rigide, de « tolérance zéro » mais plutôt souple à la condition, bien évidemment, de ne pas porter préjudice au travail que la commission « Finances » doit réaliser.

La mise en place de cette procédure devrait également déboucher sur une meilleure mise en valeur du travail de la commission et du rôle de son président. Il est normal que le président cautionne le rapport établi par sa commission.

Je tiens également à préciser que cette procédure n'est applicable que pour le rapport reprenant les conclusions de la commission sur le projet de budget, bien évidemment, et non pas pour les autres dossiers qui relèvent de sa compétence et où la procédure habituelle reste d'usage.

La commission « Finances », lors d'une deuxième réunion, prendra connaissance de ces rapports, entamera un ultime débat sur le projet de budget et aura la charge de présenter au Conseil ses conclusions où seront incluses la synthèse des conclusions formulées par le Bureau et les commissions, chacun pour ce qui les concerne.

Les propositions d'amendement budgétaire seront déposées de préférence en commission afin qu'elles puissent être examinées lors de la deuxième réunion de la septième commission. La possibilité d'intervenir en séance plénière du Conseil lors de l'ouverture de la discussion sur le compte et les dossiers

budgétaires et lors de la poursuite de la discussion sur ces mêmes dossiers subsiste, j'y insiste, de même que la possibilité de déposer des amendements budgétaires lors de ces deux séances ; ce qui nécessitera une troisième réunion de la septième commission, laquelle décidera s'il y a lieu de renvoyer ces amendements déposés en séance aux commissions compétentes.

Donc, je l'ajoute dans le contexte pour être tout à fait clair : ou chacun joue le jeu démocratique de pouvoir analyser en commission, avec le bénéfice de pouvoir solliciter les informations précises par les techniciens qui nous accompagnent en commission, préparer sérieusement l'amendement, préparer la possibilité à la septième commission de rassembler les amendements, les débats, la richesse de ceux-ci et d'apporter un projet de synthèse éventuellement, de résolution en séance, ou on se réserve le droit d'un effet de manche ultérieur. Cela reste possible mais évidemment à ce moment-là, c'est la septième commission qui décidera du rythme de croisière de l'examen de ces amendements ultérieurs.

Cela se pratique d'ailleurs, à mon avis, exactement pareillement au Parlement de la Région wallonne.

Deuxième partie : l'examen des rapports d'activités au mois de mars.

Ceux-ci seront examinés durant la session de mars ; outre les dossiers traditionnels soumis au Conseil provincial, les rapports d'activités inhérents aux seuls secteurs provinciaux, soit 16 rapports d'activités, car nous ne pourrions disposer des rapports d'activités des intercommunales et autres sociétés anonymes.

Il faut tenir compte du fait que la vie des sociétés n'est pas nécessairement calquée sur la vie de l'organisation provinciale.

Donc, cantonnons-nous à cette époque-là, à l'examen de 16 rapports d'activités qui couvriront dès lors l'année civile précédente. En fait, en rythme de croisière, ce sera désormais le cas et non plus en chevauchement entre le 30 juin de l'année avant jusqu'au 1^{er} juillet de l'année en cours, tout en notant qu'on examine le projet de l'année suivante ; voyez un peu l'ambiguïté, la difficulté d'analyse et de raisonnement et de débats clairs en la matière ! Ce sera par exception presque 18 mois cette fois-ci mais après, toujours du 1^{er} janvier au 31 décembre. Cela correspond à un exercice civil, à un exercice comptable, beaucoup plus lisible comme comparaison.

Par conséquent, pour son application au 1^{er} mars 2008 (première application), les différents services seront appelés à rédiger un rapport complémentaire pour la période allant, comme je viens de l'indiquer, du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007, de manière à couvrir la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007, soit une période de 18 mois.

Les rapports d'activités ne s'accompagneront pas d'un volet budgétaire - on en aura discuté avant octobre, on aura reçu l'avis de la tutelle - car nous ne pourrions disposer du compte de l'exercice 2007, ni même des chiffres prévisionnels.

Le Collège proposera un retour à l'essence même des rapports d'activités, c'est-à-dire de consacrer les rapports d'activités à une description des activités et réalisations inhérentes aux divers secteurs provinciaux pour l'année civile précédente et non plus jouer sur une période comprenant les six derniers mois de l'exercice précédent et les six premiers de l'exercice en cours, avec des tableaux budgétaires ne correspondant pas, à fortiori, à la période à laquelle ils se réfèrent.

La politique des intercommunales ne sera pas oubliée pour autant. Elle sera aussi examinée :

- en fait en novembre-décembre dans le cadre des plans stratégiques et leur évaluation, dans le cadre des documents à soumettre à la deuxième assemblée générale des intercommunales ;
- et en mai-juin, dans le cadre des documents inhérents à la première assemblée générale des intercommunales (comptes, rapports d'activités). C'est ce que l'on appelle dans les sociétés, l'assemblée générale ordinaire. 9 fois sur 10, elle a lieu statutairement en juin. Nous les examinerons pour autant que

nous disposions des documents transmis par les intercommunales. Si nous ne les avons pas, le bureau est toujours en droit de se faire éclairer, au moment où il le souhaite, sur les activités de l'intercommunale où nous avons quelque chose à dire ;

- lorsque le bureau décidera, en vertu de cette compétence dont il s'est investi sur proposition du Collège, qu'il est utile et opportun pour l'associé provincial de solliciter des intercommunales ou de l'une ou l'autre d'entre elles, la présentation d'un point particulier susceptible d'être débattu, comme le prévoient les nouvelles dispositions décrétales de mars 2007 relatives aux intercommunales.

Comme je l'ai déjà précisé, les intercommunales, sociétés anonymes et autres ne seront pas en mesure de présenter les rapports d'activités de l'exercice précédent puisque ceux-ci ainsi que les comptes seront soumis à la première assemblée générale des intercommunales qui se tient en mai-juin et seront soumis également et préalablement à une délibération de notre Conseil.

Le Collège a estimé, dès lors, qu'il était inutile de présenter en mars un rapport d'activités « Intercommunales et Sociétés anonymes » portant sur l'année civile pénultième.

L'Administration transmettra aux intercommunales un courrier les informant dans un premier temps des réunions de notre Conseil en novembre et décembre afin que les documents inhérents aux plans stratégiques nous soient communiqués suffisamment tôt pour permettre à notre Conseil, à la commission « Affaires économiques » en particulier de les examiner et de délibérer dans les délais et en connaissance de cause.

A ce titre, signalons que deux réunions du Conseil sont prévues en novembre, les 14 et 29 novembre, pour permettre au Conseil de délibérer préalablement aux assemblées générales des intercommunales qui seraient programmées entre le 14 et le 19 décembre. Les documents relatifs aux assemblées générales qui se tiendraient entre le 20 décembre et le 31 décembre pourront être soumis au Conseil du 20 décembre.

Il sera également demandé que tous les documents soient communiqués par voie électronique comme le prévoient les dispositions décrétales inhérentes aux intercommunales.

L'évaluation des contrats de gestion des asbl sera réalisée en novembre en synergie avec l'examen des plans stratégiques des intercommunales.

Il en sera de même pour les rapports d'activités des sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée.

Voilà brossées ainsi brièvement les nouvelles modalités de fonctionnement de notre Conseil et de ses commissions.

Celles-ci ont bien évidemment une incidence sur le règlement d'ordre intérieur de notre Conseil. A ce titre, une mise à jour de ce règlement d'ordre intérieur vous est proposée et je laisse la place immédiatement au rapporteur désigné qui nous donnera les conclusions du bureau.

Je vous remercie de m'avoir écouté et souhaite à toutes et à tous un fructueux travail au sein de cette nouvelle organisation.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

VI.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil

Document 06-07/184 : Modifications à apporter au règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Nous passons directement au point 3 de l'ordre du jour : document 06-07/184. Ce document a été soumis à l'examen du bureau. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, mes chers Collègues, votre bureau s'est donc réuni pour examiner les modifications au règlement d'ordre intérieur de notre Conseil.

Notre Présidente rappelle les motifs contenus dans la note de présentation.

Un commissaire, non membre du bureau, sollicite deux précisions.

La première : est-ce qu'en octobre, nous allons nous limiter à l'examen des documents budgétaires et mars, allons-nous nous occuper des rapports d'activités ? La réponse faite par les représentants du Collège provincial est de dire : nous ne pouvons que confirmer ce qui a été dit lors du bureau du 10 septembre 2007, c'est-à-dire qu'il en sera bien ainsi.

Octobre : documents budgétaires à venir ; mars : bilan des activités passées et exceptionnellement en mars 2008, un rapport d'activités portant sur 18 mois.

La deuxième demande vise le délai de transmis des rapports. Le Député-Président vient d'en parler dans sa note explicative mais interpellant le Collège provincial sur la brièveté du délai, il est répondu à l'interpellante que la performance et la pro-activité sont des qualités d'une institution démocratique. L'interpellante de s'inquiéter du fait que son métier n'est pas de dresser rapport en un aussi bref délai et la Présidente de conclure le débat en disant qu'un rapporteur n'est pas une personne désignée mais est un volontaire.

Au terme de ce débat, par 7 voix pour et 4 abstentions, votre bureau vous propose d'adopter la résolution qui nous est présentée.

J'ai dit et je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Vous avez reçu une note de synthèse, vous venez d'entendre M. le Député et le rapport sur les conclusions du bureau. Je pense que nous pouvons directement passer au vote.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII.- Communications du Collège provincial

Document 06-07/186 : Communication du Collège provincial sur l'optimalisation et la simplification des services de la Province

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 06-07/186. Une note de synthèse vous a aussi été transmise. Je donne la parole à M. le Député provincial Christophe LACROIX. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, optimaliser et simplifier les services de la Province de Liège, voici deux des objectifs fixés par le Collège provincial pour cette législature.

Cette « modernisation » de notre Institution, pour ne pas parler de réforme tant ce terme suscite parfois ou même généralement de la crainte et des a priori, constitue d'ailleurs un des chapitres de la Déclaration de politique générale présentée le 9 novembre dernier au Conseil provincial. Près de neuf mois plus tard, le 5 juillet 2007, le Collège provincial a adopté le plan d'action élaboré pour parfaire le fonctionnement interne de ses départements.

L'objectif poursuivi est le suivant : offrir aux citoyens et aux entreprises de la Province de Liège des services publics provinciaux optimaux.

En effet, après un premier état des lieux et une prise de connaissance de l'ensemble des services provinciaux, j'ai mis au point 30 mesures qui visent à optimaliser et simplifier les services. Certains penseront que la raison d'être de cette politique d'optimalisation et de simplification tient du fait que les services publics provinciaux fonctionnent mal. A ceux-là, nous disons d'une seule et même voix avec mes collègues ici présents qu'ils se trompent complètement.

Cette initiative s'inscrit plutôt dans une démarche positive et constructive tenant compte de la nécessité d'améliorer sans cesse la qualité des services qui doivent être rendus aux citoyens et aux entreprises. S'il y a une chose dont nous sommes sûrs, c'est que la meilleure manière de « tuer » le service public consiste à ne rien vouloir changer. Il n'est pas trop tard, il est temps !

La modernisation, l'adaptation et la révision du secteur public n'est pas une option mais une nécessité afin de répondre de manière adéquate aux besoins de la société qui sont en constante évolution. Il est donc dans notre intérêt à tous que les services provinciaux ne restent pas esclaves des structures du passé.

Il est bien certain que l'on ne gère pas une « Maison » telle que la Province de Liège comme une entreprise, avec des règles apprises dans les écoles de commerce. La gouvernance d'une telle institution suppose par exemple de garantir l'indépendance du personnel face au pouvoir politique et aux intérêts privés, de tenir compte des objectifs d'équité, de neutralité et de continuité. Dans la foulée, les impératifs liés au respect du statut et des barèmes ne doivent pas être vécus comme des contraintes rigides mais plutôt comme un cadre de base pour assurer une réflexion et une concertation avec le personnel et avec les organisations syndicales.

Au lieu de raisonner de manière comptable, il faut se demander quels sont la place et le rôle des fonctionnaires. Nous comptons donc établir une gestion prévisionnelle des effectifs en ligne avec les compétences requises et les politiques poursuivies.

Nous sommes convaincus que certains ajustements permettront de remédier aux quelques défauts actuels de notre Institution. Le service public est un bien commun à tous ; il est donc de notre responsabilité de faire valoir notre vision d'une administration provinciale optimisée et simplifiée.

Cette démarche est basée sur des pratiques concrètes effectivement applicables qui peut-être redonneront confiance à des « managers publics » en manque de perspectives et, pourquoi pas, favoriseront une nouvelle attractivité à la fonction publique. C'est, en tous les cas, ce à quoi nous voulons arriver.

En effet, la perte de légitimité des gestionnaires publics en matière de gestion efficace des ressources, l'exigence croissante des citoyens vis-à-vis des prestations des services publics et le développement des technologies de l'information sont autant de constats qui nous invitent à nourrir une démarche continue de modernisation par le biais de l'optimisation des services provinciaux et d'une démarche de simplification administrative.

Ainsi, le Collège provincial entend contribuer à la poursuite du redressement économique de notre région en optimisant ses services et ce, en parfaite synergie avec les politiques menées par le Gouvernement wallon.

Le 5 septembre 2007, les Directeurs généraux de l'Administration provinciale ont été consultés sur le présent projet. Ces derniers ont fait part de leur adhésion et se réjouissent de participer à la mise en œuvre de ce plan.

Les organisations syndicales représentatives ont quant à elles été reçues le 14 septembre dernier. Toutes les trois ont manifesté un intérêt très positif à l'égard de la démarche et elles seront d'ailleurs associées, à leur demande, à la mise en œuvre de ce plan d'envergure dans le cadre du Comité d'accompagnement de la note d'orientation.

La réalisation des mesures s'étalera sur la législature, voire au-delà, et nécessitera l'implication de tous : tant du pouvoir politique et de l'ensemble des hauts fonctionnaires que de tous les agents et ce, sans distinction de grade ou de fonction. Sans leur assentiment à eux, rien ne sera possible. Tous, j'en suis convaincu, seront des acteurs du changement. Ce qui décourage le plus les fonctionnaires, c'est parfois l'absence de perspectives, d'orientations, de projets. Nous leur en donnerons.

Cette note d'orientation a pour objet la fixation des objectifs politiques du Collège provincial en cette matière. Une fois la phase d'information et de concertation terminée, le Collège provincial déterminera ses mesures prioritaires, la méthodologie de travail ainsi que les moyens humains et budgétaires y afférents.

L'évaluation de sa mise en œuvre par le Collège provincial aura lieu au moins trois fois par an et les conclusions seront communiquées à l'ensemble des Conseillers provinciaux dans un souci de transparence. Nous mettrons en place des synergies avec les services provinciaux, les Hautes Ecoles et le milieu académique en vue qu'ils participent à cette évaluation des politiques publiques.

Je l'ai dit et je le répète : nous travaillerons dans la transparence la plus totale. En termes de gestion budgétaire et financière, la cellule d'audit interne, qui sera chargée notamment de contrôler l'utilisation des deniers publics, remettra un rapport annuel au Conseil provincial afin de renforcer le rôle de ce dernier, d'impliquer davantage l'ensemble de ses membres dans le fonctionnement de l'Institution. A titre d'exemple, la mesure 9 de la note d'orientation prévoit que le Bureau du Conseil aura pour mission de veiller au respect du Code de déontologie des communications du Collège provincial qui sera prochainement intégré dans le Règlement d'ordre intérieur.

En outre, la Cellule d'audit interne veillera à la coordination de la démarche « Qualité » pour laquelle nous insisterons notamment sur la nécessité d'acheter et de consommer « durable ». La Province doit prendre des mesures visant à rationaliser ses dépenses notamment en énergie et en papier.

A l'instar de la philosophie développée par la Déclaration de politique générale, le leitmotiv du plan d'action 2006-2012 pour l'optimisation et la simplification des services de la Province de Liège sera : « Une administration provinciale moderne et revalorisée, au service de nos concitoyens, du redressement économique de notre Province et de notre région. Une administration provinciale forte et riche de ses agents à laquelle le Collège provincial veut donner un nouveau souffle ».

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs.

(Applaudissement).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur la communication de M. le Député ? Non. Nous passons directement au point suivant.

Document 06-07/189 : Communication du Collège provincial sur la mission provinciale à Sousse

M^{me} LA PRESIDENTE.- Premier point complémentaire : document 06-07/189. Une note de synthèse vous a été transmise par mail. Je cède la parole à M. le Député provincial Georges PIRE. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, Madame la Greffière provinciale, d'abord merci au bureau d'avoir accepté de bien vouloir mettre ce point à l'ordre du jour puisqu'aussi bien cette mission en Tunisie s'est déroulée pas plus tard de la semaine dernière.

Hier la Chine, aujourd'hui la Tunisie. Je suis ravi de pouvoir monter à nouveau à cette tribune pour vous faire rapport de cette toute récente mission provinciale.

D'emblée, nous devons parler de succès et de réussite. Chacun des participants, des représentants des groupes démocratiques mais probablement aussi chacun d'entre vous après avoir entendu ce compte-rendu, s'accordera en effet pour dire que cette mission a parfaitement rempli ses objectifs.

La délégation officielle de la Province de Liège était accompagnée de représentants de 17 sociétés liégeoises et des représentants liégeois de l'AWEX et de la SPI+, qui ont fait le déplacement à Sousse pour rencontrer sur place des partenaires commerciaux, économiques potentiels de cette région.

Car en effet notre présence à Sousse et notre mission couvraient deux objectifs essentiels.

Le premier, d'abord la signature d'un nouveau protocole d'actions, le sixième déjà ; ce qui prouve si besoin en est la pérennité, l'intensité et la régularité de nos échanges bilatéraux. Ce protocole avait d'ailleurs été approuvé par une partie du Conseil provincial en séance du 5 juillet dernier.

Second objectif, très concret celui-là : c'était notre volonté d'intensifier et d'approfondir les relations économiques entre nos deux régions et ce, par la présence à nos côtés d'une importante délégation d'hommes et de femmes d'affaires issus des différentes régions de notre Province. Au total, ce sont 17 entreprises qui nous ont accompagnés. Le vif intérêt qu'elles ont ainsi marqué pour cette mission et leur participation massive montre toute l'importance des relations économiques dans le cadre de nos échanges.

Le point 1) : signature du nouveau protocole d'actions n° 6.

Après l'évaluation des actions qui ont été menées, évaluation faite notamment lors d'une séance de travail tenue sous la présidence de M^{me} la Présidente du Conseil provincial, avec à ses côtés la délégation officielle de Sousse à l'occasion du Salon « Vert Bleu Soleil 2007 » dont la Tunisie mais le Gouvernorat de Sousse en particulier était l'invité d'honneur, la Province de Liège et le Gouvernorat de Sousse et la Province de Liège ont décidé de poursuivre plus avant leurs relations par la signature d'un nouveau protocole d'actions pour les prochaines années à venir.

Je dirais que la Province de Liège et le Gouvernorat de Sousse, c'est l'occasion de le dire et je me plais à le répéter, c'est un peu comme un vieux couple ! Enfin, vieux, tout est relatif bien sûr mais par les temps qui courent, 15 ans, c'est déjà pas mal ! Donc, on peut dire qu'entre nous, c'est déjà une affaire qui « tourne ».

Et qui tourne même très bien, au regard des nombreux échanges et réalisations concrétisés depuis la création de notre accord de partenariat, que ce soit dans les secteurs du tourisme, de l'enseignement, de la culture, du sport ou encore de la santé et de l'économie.

Je ne peux d'ailleurs pas évoquer notre collaboration sans parler des échanges et des liens très forts qui se sont noués notamment entre le Comité des Femmes francophones de Belgique et l'Union nationale des Femmes tunisiennes, dont la responsable, M^{me} la Députée Ghannouchi, en charge des relations internationales du Gouvernorat de Sousse et en sa qualité de Présidente honoraire de la section régionale de Sousse, nous a déjà rendu visite à deux reprises.

Je pense qu'au niveau des différentes valeurs démocratiques qui nous animent, elle est un exemple qu'il faut suivre.

L'économie est également un axe fort de notre partenariat, je l'ai dit, car la Province de Liège et le Gouvernorat de Sousse partagent la même volonté d'approfondir les relations commerciales entre les deux régions.

Les représentants de Liège et de Sousse étaient bien d'accord pour dire qu'il fallait intensifier davantage encore nos relations économiques. La Province de Liège s'était d'ailleurs engagée à emmener à Sousse une délégation d'entreprises pour leur montrer le dynamisme économique de la Région de Sousse et promouvoir réciproquement l'économie et l'économie liégeoise en particulier.

Nous nous sommes donc retrouvés avec une délégation forte de quelque 20 chefs d'entreprises comme je vous le disais tout à l'heure, pour lesquels un programme de rendez-vous « Business to Business » a été élaboré par la Chambre de Commerce de Sousse, en partenariat avec l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers, dont je remercie le Directeur, M. Michel KEMPENEERS, bien sûr en collaboration avec la SPI+. Programme économique extrêmement chargé !

Quant au déroulement proprement dit de la mission, entrons dans le concret ; après une nuit blanche passée dans les aéroports et les avions, le 8 septembre fut un jour important pour la Province de Liège et le Gouvernorat de Sousse puisqu'il a consacré la signature officielle du protocole d'actions n° 6.

Dès l'après-midi, nous le mettons en application en rencontrant les représentants et responsables, notamment dans le secteur de la santé, dans le secteur médical, de l'hôpital « Sahloul » de Sousse et ce, notamment dans le cadre du projet inscrit dans le protocole d'acquisition d'un mammographe par l'Hôpital de Sousse et de transfert d'expérience en matière de mammobile et de dépistage du cancer du sein. Des réunions se sont tenues dès l'après-midi entre les différents responsables des services santé des deux régions.

Une journée fut également consacrée aux relations économiques entre nos deux régions lors d'une séance de travail axée sur les présentations réciproques des tissus économiques liégeois et soussiens et les rencontres avec des représentants d'entreprises tunisiennes.

Notre séjour fut bien entendu ponctué de nombreuses rencontres avec les autorités régionales ainsi qu'avec les opérateurs économiques de Sousse qui nous ont assurés de leur plein et entier soutien à la concrétisation des actions prévues dans notre protocole d'accord.

De la même façon le Maire de Sousse, allié incontournable du partenariat Liège-Sousse, a accueilli notre délégation avec beaucoup d'enthousiasme ; cela mérite être souligné. C'était bien sûr l'occasion de réitérer notre volonté réciproque de collaboration et d'échanges entre nos deux pays.

Une visite du pôle technologique de Sousse et d'une des 9 zones d'activités économiques, a permis également de nous rendre compte des liens étroits qui peuvent se créer d'une part avec la SPI+ et d'autre part, avec les entreprises liégeoises et soussiennes.

Enfin, nous avons également visité une école primaire « privée », très dynamique mise sur pied grâce à des subventions octroyées par le Fonds national de solidarité pour l'emploi.

Bref, notre mission nous a permis de nous conforter davantage encore, s'il le fallait, dans l'idée que les relations privilégiées que nous entretenons avec le Gouvernorat de Sousse servent sans cesse de véritable levier à nos entreprises et, d'une façon générale, à tous les acteurs liégeois et soussiens de notre coopération bilatérale, qu'ils soient dans les secteurs de la culture, du sport, du social, de l'institutionnel, pour les encourager et les soutenir dans leur démarche.

Faut-il rappeler que la Tunisie, et Sousse en particulier, est une des destinations touristiques privilégiées des Européens, des Belges, des Wallons et des Liégeois en particulier, qui concentre un nombre impressionnant d'atouts : bien sûr des plages de rêve, mais également des monuments historiques, des infrastructures touristiques de haut niveau. C'est aussi une culture riche de 3000 ans d'histoire ; c'est aussi une cuisine savoureuse et parfumée. Pas étonnant dès lors qu'elle jouisse du titre de première destination touristique d'Afrique et du Moyen-Orient.

De 200.000 habitants, Sousse passe à 700.000 en saison et accueille au total 1 million de touristes par an ; ce qui fait d'elle la première ville touristique de Tunisie.

Revenons sur le volet plus spécialement économique.

Je l'ai dit, ce déplacement de la Province de Liège, ainsi que les liens très privilégiés établis entre Liège et le Gouvernorat de Sousse, ont servi de cadre des plus adéquats pour organiser, en parallèle de notre mission, une mission économique composée d'entreprises liégeoises.

Nous avons pu, je l'ai dit, compter sur la collaboration de l'AWEX. Au total, ce ne sont pas moins de 30 entreprises qui avaient marqué un intérêt pour ce déplacement. 19 entreprises ont renvoyé un dossier complet ; 17 d'entre elles étaient présentes.

Nous ne pouvons évidemment que nous féliciter du partenariat étroit qui s'est noué entre la Chambre de Commerce de Sousse et le bureau provincial de l'AWEX à Liège, qui a permis d'élaborer avec la plus grande efficacité les différents rendez-vous individuels (plus de 120 rendez-vous B2B) à l'intention de cette importante délégation d'entreprises.

Pour la plupart des entreprises liégeoises, il s'agissait en fait d'une première mission exploratoire. Quelques-unes avaient déjà prospecté la Tunisie. Mais l'ensemble de la délégation économique a été

agréablement surprise par le professionnalisme des entreprises tunisiennes et la qualité des contacts locaux. Plusieurs entreprises ont d'ailleurs déjà entamé des négociations.

Dès le retour de cette mission, le suivi de tous ces contacts a été entamé par la SPI+ et l'AWEX, qui ne manqueront pas, avec l'appui des autorités provinciales, de poursuivre leur soutien aux entreprises pour concrétiser les démarches qui ont été initiées à l'occasion de cette mission.

Nous ne pouvons évidemment que nous en réjouir. Cela correspond d'ailleurs tout à fait aux termes de la Déclaration de politique générale de notre Province et notamment notre volonté d'être un véritable acteur du redéploiement économique.

Il est un fait que ce redéploiement passe inévitablement par une internationalisation de nos entreprises.

La Province de Liège est donc heureuse et fière de pouvoir mettre au service du redéploiement régional les relations privilégiées qu'elle a ainsi nouées avec différentes régions dans le monde. Je rappelle qu'en juin dernier, c'est en Chine et plus précisément en Province du Fujian avec laquelle nous sommes liés par une Charte d'amitié et de collaboration, que nous avons organisé une mission économique dont on peut se réjouir dès à présent des bons résultats engrangés par les sociétés qui nous accompagnaient. Nous allons d'ailleurs très prochainement accueillir une délégation du Fujian, une délégation de chefs d'entreprises actives dans le secteur de la pierre et cela, dans le cadre d'un projet industriel à concrétiser en région liégeoise.

Je souhaite conclure en disant que nous avons pu créer avec le Gouvernorat de Sousse des liens étroits et sincères qui nous permettent de poursuivre notre travail aujourd'hui dans l'excellent climat dans lequel perdurent nos relations bilatérales depuis maintenant 15 ans.

Je terminerai mon propos en disant qu'à l'occasion de la signature de ce nouveau protocole d'actions, nous avons pu, l'ensemble de la délégation, nous féliciter de ce que les relations entre la Province de Liège et le Gouvernorat de Sousse s'inscrivent dans une perspective de développement durable, en conjuguant nos efforts en faveur de la paix, du renforcement de la solidarité et de la tolérance entre les peuples et les cultures, dans le respect des valeurs fondamentales de liberté et de respect mutuel qui caractérisent les liens qui unissent depuis toutes ces années la Province de Liège et le Gouvernorat de Sousse.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, mes chers Collègues, quelques mots, non pas pour revenir sur le rapport du Député provincial - nous avons eu écho par un de nos collègues de la qualité des contacts et des développements - mais simplement me permettre de vous dire : encensoir est une chose, une petite contradiction en est une autre !

Je souhaiterais simplement savoir pourquoi une entreprise filiale d'une grande intercommunale liégeoise, invitée à la mission, a été invitée à ne pas participer trois jours avant le départ. Je veux simplement citer la CILEX, filiale de CILE.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Quelqu'un a-t-il la réponse ?

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- J'avoue sincèrement et très sincèrement que je l'apprends ; je vais m'informer un peu parce que je l'avais vue, en effet, parmi les entreprises qui avaient manifesté un intérêt.

M. DRION.- Je vous enverrai les courriers.

VIII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil

Document 06-07/169 : Relevé des dispositions réglementaires susceptibles de faire l'objet d'une adaptation suite à l'entrée en vigueur de l'article 61 du décret du 12 février 2004 – changement de présidence du Collège provincial

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 06-07/169. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil provincial, en date du lundi 10 septembre. J'invite le rapporteur, M. GEORGES, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, après une brève introduction par notre Président de séance, aucune intervention n'a été sollicitée.

En conséquence, c'est avec 5 voix pour et 2 abstentions que le Bureau s'est prononcé.

Voilà, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous mettons au vote les conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/170 : Mise en adéquation de la représentation de la Province de Liège dans les diverses sociétés et associations

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 06-07/170. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau, ce jour avant la séance.. J'invite le rapporteur, M. DODRIMONT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DODRIMONT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Votre bureau s'est donc réuni ce jour pour analyser différentes modifications de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations.

A travers cette analyse, le bureau a constaté qu'il a été tenu compte des remplacements rendus nécessaires à la suite des démissions de quatre membres du Conseil provincial, appelés à d'autres fonctions.

Quant au Centre d'actions touristiques des provinces wallonnes où une démission est intervenue, un des deux mandats initialement prévus n'a pas été renouvelé compte tenu du nombre de mandats effectivement disponibles.

Nous avons aussi quant au projet de résolution qui nous était soumis, tenu compte également d'un ajustage qui devait être effectué au sein de la représentation à l'ASBL Euregio Meuse-Rhin, ainsi que la désignation d'un délégué supplémentaire au Centre nature de Botrange où les statuts ont d'ailleurs été adaptés en ce sens.

A la suite de ces différents constats, votre bureau vous propose, par 8 voix pour et 2 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport au Collège provincial et relatif à la mise en adéquation de la représentation de la Province de Liège dans les diverses sociétés et associations

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir. Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/171 : Service des Sports : mode d'attribution des subventions : création d'un nouveau règlement et modification d'intitulé budgétaire

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Document 7 de l'ordre du jour : document 06-07/171. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} BINET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BINET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Dès le début de la réunion, M. le Député précise que le projet de résolution présenté est la concrétisation de la nouvelle politique sportive annoncée lors la Déclaration de politique générale pour cette législature 2006-2012.

Il ne remet pas en cause les interventions provinciales réalisées antérieurement, mais, dit-il, « qu'à force de vouloir faire plaisir », un saupoudrage était excessif. Il dit aussi que le budget important bien sûr de plus de 850.000 € doit servir à mener une politique plus cohérente et plus rationnelle.

Les priorités sont d'améliorer la formation des jeunes et d'encourager les partenariats entre les fédérations sportives, les communes organisatrices d'actions sportives et la Communauté française.

Relevons deux innovations :

- l'inscription au budget 2008, pour la première fois, d'un seul article budgétaire au lieu de trois articles de transfert ;
- établir aussi, c'est la deuxième innovation, un nouveau règlement précisant une série de critères de recevabilité d'une demande de subventions ainsi que les procédures à suivre.

M. le Député a reprécisé les 10 axes majeurs du plan.

M. CROTTEUX, Directeur de la Maison des Sports, intervient alors suite à une question posée par un conseiller.

Il indique les rôles d'aide de la Maison des Sports notamment pour les secrétariats des fédérations et que celles-ci sont des relais entre les sportifs et les pouvoirs subsidiaires.

Une Conseillère explique les difficultés pour des sportifs pratiquant des sports beaucoup moins connus, mais M. le Député affirme que la Province prend ses responsabilités et exhorte la Communauté française à assumer les siennes en matière sportive.

Notre réunion se termine et le projet de résolution est voté par 11 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M^{me} GOFFIN. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} GOFFIN (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, le groupe CDH-CSP est heureux de voir arrivé la création d'un nouveau règlement concernant le mode d'attribution des subventions en matière de sport.

Néanmoins, nous souhaitons vous poser l'une ou l'autre question.

La première : cette initiative se fera-t-elle dans d'autres secteurs, comme par exemple la jeunesse ou la culture ?

Deuxième question : qu'en est-t-il de l'équilibre géographique entre les arrondissements de notre Province au niveau de ces subventions ?

Troisième question : une information aux différents clubs et bénéficiaires des subventions antérieures qui ne rencontreraient plus les critères d'éligibilité inscrits à l'article 4 de ce nouveau règlement, est-elle prévue ?

Quatrième question : serait-il possible de rédiger une circulaire commentant et illustrant ces fameux articles 4 et 5 ?

Enfin, nous demandons qu'un état des lieux concernant l'imputation budgétaire soit fait à mi-exercice.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Non. M. le Député ?

M. LACROIX, Député provincial.- Oui, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. A votre question, Madame GOFFIN, concernant les autres secteurs, je vous dirais qu'il existe des règlements en la matière et il appartient au Député provincial en charge des secteurs concernés de faire le travail s'il l'estime nécessaire. En ce qui me concerne, je l'ai estimé nécessaire parce que le règlement provincial « attribution des subsides » datait de 1978 – bientôt 30 ans – et que d'autre part, il ne collait plus aux objectifs que je comptais poursuivre en matière de politique sportive.

En terme d'équilibre géographique, je vous dirais d'abord que, en ce qui me concerne, c'est la qualité des projets qui assure leur recevabilité et leur bon accueil de ma part. Je ne fais pas de différence entre l'arrondissement de Verviers, celui de Huy-Waremme, celui de Liège et des régions autres que celles comprises dans ces arrondissements, je pense en particulier ici à la Communauté germanophone.

Les bons projets trouveront toujours chez moi un bon accueil. Je vous rappelle d'ailleurs que j'invite au partenariat avec les communes, les 84 communes de la Province de Liège, sans exclusive. Et je peux déjà vous dire que j'ai reçu, dans mon cabinet ou en compagnie du Service des Sports, des élus communaux de tous horizons politiques et qu'ils ont reçu les aides demandées.

Information aux clubs : elle est bien entendu prévue, c'est clair. On ne va pas changer les règles en cours de route sans informer les bénéficiaires potentiels ou plus potentiels.

Une circulaire commentant les articles 4 et 5, je n'y vois absolument aucun inconvénient. Plus mon nom est cité, plus je suis heureux !

Et enfin l'état des lieux des subventions, dans le souci de transparence qui est le mien dans le cadre de l'optimisation, je n'y vois bien entendu aucun problème à les communiquer de quelque manière que cela soit.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/172 : Modification du règlement relatif à la taxe sur les débits de boissons pour 2007

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : 06-07/172. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. FOCCROULLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Lors de sa réunion du 14 novembre 2006, notre Conseil a renouvelé pour 2007 le règlement de la taxe provinciale sur les débits de boissons.

Ledit règlement prévoit que la taxe est due par le titulaire ou redevable de la taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées ou de la taxe annuelle due par les détaillants de boissons spiritueuses et qu'elle est calculée sur base de la valeur locative des locaux affectés aux débits, telle que celle-ci est déterminée par l'Administration des accises.

Cependant, vous le savez, la Région wallonne a décidé de ramener à zéro le taux de la taxe d'ouverture et a informé qu'elle ne serait dès lors plus en mesure de communiquer les renseignements utiles au recouvrement de la taxe provinciale.

Le Collège propose en conséquence au Conseil de modifier le règlement-taxe provincial en s'appuyant désormais sur les communes et l'administration du cadastre pour obtenir les informations utiles à l'enrôlement de celle-ci.

Par ailleurs, le Collège propose d'apporter deux modifications au règlement en vigueur en supprimant d'une part la taxation des débits ambulants et d'autre part de prévoir un taux minimal unique de 10 € pour la taxation des débits fixes au lieu des montants actuels qui étaient variables selon le nombre d'habitants dans la commune concernée.

L'impact de ces modifications sur les recettes provinciales ne sera pas significatif.

Le Député provincial Christophe LACROIX en réponse à une question d'un membre de la commission a indiqué que la moindre recette était estimée à 5.600 € sur une recette totale prévue de 1.155.000 €.

Cette moindre recette sera néanmoins compensée par une diminution des frais de perception, qu'il s'agisse de fonctionnement, de contrôle et de recouvrement, dû pour l'essentiel à la simplification des taux.

Il n'est pas exclu d'ailleurs que cela débouche sur un rendement accru de cette taxe.

C'est par 9 voix pour et 4 abstentions que la Commission a adopté ces modifications.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/173 : Services provinciaux : marché de fournitures – mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation du Musée de la Vie wallonne – acquisition de mobilier

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 06-07/173. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Députée provinciale, Madame la Greffière, chers Collègues, votre septième commission s'est donc réunie hier pour examiner le dossier 06-07/173.

Le Président résume le contenu de ce dossier qui porte sur un montant de 125.535 €, TVAC, au vu du cahier spécial des charges adopté précédemment.

Une question est posée : est-il possible que quand ce type de dossier nous est soumis, il soit fait référence à l'article budgétaire y relatif ? La réponse vient du Député provincial et de ses services : oui, c'est possible.

Sur base de quoi, votre septième commission vous propose, par 9 voix pour et 4 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif aux services provinciaux :

marché de fournitures – mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation du Musée de la Vie Wallonne.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/183 : Services provinciaux : accord social pour le personnel des hôpitaux – modifications aux statuts administratif et pécuniaire du personnel non enseignant

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 06-07/183. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, notre septième commission s'est réunie ce mercredi 19 septembre 2007. Nous y avons, entre autres, examiné le document 06-07/183 relatif à la modification à apporter aux statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant dans sa section personnel des hôpitaux.

Ainsi, ces modifications portaient sur trois axes :

- aménagement de fin de carrière ;
- les jours de congé supplémentaires,
- la prime d'attractivité.

Le coût total estimé de cette dernière prime est par ailleurs chiffrée à 76.000 € pour La Gleize et 226.100 € pour Lierneux et ce, pour les années 2005 à 2007.

Une seule question fut posée par un des membres de la Commission qui s'inquiétait de savoir si le principe de la prime d'attractivité s'appliquait au seul personnel de soin ou à l'entièreté du personnel des deux institutions hospitalières.

Il lui fut répondu que cette prime était octroyée à l'ensemble du personnel.

C'est par 9 voix pour et 4 abstentions que la commission a adopté cette résolution.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/175 : Avis du Conseil provincial sur le projet de budget 2008 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 06-07/175. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} FRESON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FRESON, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 19 septembre pour analyser le document 06-07/175 intitulé : avis du Conseil provincial sur le projet de budget 2008 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège.

Après avoir présenté le point mis à l'ordre du jour, le Président de la commission a donné la parole aux commissaires pour d'éventuelles questions.

Un commissaire a souhaité avoir un peu plus de détails précis sur le dossier en question.

Il lui a été répondu que, comme à l'habitude, tous les dossiers étaient consultables et qu'il pouvait s'il le souhaitait obtenir les informations nécessaires pour sa bonne compréhension du dossier.

Sans autre question, c'est avec 9 voix pour, aucun vote négatif et 4 abstentions que votre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame FRESON. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CQSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/177 : Désignation d'un comptable des matières à l'Ecole polytechnique de Herstal**Document 06-07/178 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à la Direction générale de la Formation**

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- A la demande des membres de la septième commission, les points 12 et 13 de l'ordre du jour ont été regroupés dans la discussion. Ces documents ont donc été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie, Madame la Présidente. Les événements d'actualité liégeoise nous imposent d'accélérer le mouvement. Donc, au nom de votre septième commission, j'ai l'honneur de faire rapport sur les dossiers 12 et 13 pour vous dire que n'ayant pas eu de question, ni de réflexion, par 9 voix pour et 4 abstentions, votre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial dans ces deux dossiers 06-07/177 et 06-07/178.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote séparé des conclusions de la commission.

Tout d'abord, le document 06-07/177.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons maintenant au vote du document 06-07/178.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/176 : Relevé trimestriel des travaux adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe, pour la période du 1^{er} avril 2007 au 30 juin 2007 : prise de connaissance par le Conseil provincial

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 06-07/176. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie ce mardi 18 septembre à 18 heures. Il s'agit ici d'une prise de connaissance des travaux relevant du budget extraordinaire, adjugés entre le 1^{er} avril 2007 au 30 juin 2007 à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe.

Un commissaire fait remarquer que pour l'IPES de Huy, deux travaux ont été adjugés en l'espace de quatre semaines pour une société waremienne pour ce même bâtiment. Ces travaux représentent plus de 100.000 €.

Il se pose la question quant à savoir la légalité et pourquoi ils n'ont pas été regroupés ?

Il lui est répondu qu'il s'agit bien ici de deux chantiers distincts avec des spécificités différentes et de ce fait, deux adjudications publiques distinctes.

Un autre commissaire demande en quoi consiste les travaux de sécurisation du toboggan aquatique de Wégimont ? Il lui est répondu qu'il s'agit du placement d'une couverture sur l'ensemble du tracé.

En ce qui concerne le remplacement de la chaudière basse pression à Lierneux, la Province sollicite-t-elle des subsides ? Ce à quoi une réponse positive lui est apportée. Effectivement, une prime de la Région wallonne est octroyée.

La séance est alors clôturée.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir. Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a dès lors pris connaissance de ladite résolution.

Document 06-07/180 : Modification de la superficie – bail emphytéotique entre la Province de Liège et la Commune de Flémalle

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document 06-07/180. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, notre huitième commission s'est réunie ce lundi 18 septembre 2007 pour statuer à nouveau sur la cession à la commune de Flémalle pour l'euro symbolique et pour une durée de 99 ans, des terrains situés à Flémalle, Grand'Route, 417, afin que la commune de Flémalle y crée une zone de parking, contiguë à des propriétés communales.

Nos prédécesseurs dans cette assemblée avaient déjà approuvé ce principe en 2006.

Toutefois, le Collège provincial, dans un souci de clarté, souhaite représenter ce point à votre jugement car la surface demandée par la commune de Flémalle est 38 ca supérieure à celle initialement demandée.

Une seule question fut posée en commission, à savoir les actes ont-ils déjà passés chez notaire ? Il fut répondu que non par le Député PIRE présent. Notre décision, le cas échéant, sera donc intégrée dans l'acte à réaliser.

Notre commission s'est prononcée de la façon suivante : 8 pour, 0 non et 6 abstentions.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSH, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/174 : Services provinciaux : marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'installation d'une détection d'incendie et d'un éclairage de sécurité à l'IPES de Huy dans le cadre de la sécurisation du bâtiment

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 06-07/174. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, notre huitième commission s'est réunie ce mardi 18 septembre à 18 heures.

Dans sa Déclaration de politique générale pour les années 2006 à 2012, le Collège provincial a marqué sa volonté de poursuivre la sécurisation de ses infrastructures. Il s'agit ici de la mise en conformité de l'IPES de Huy et la salle de spectacle.

Des travaux prioritaires ont été réalisés rapidement afin de ne pas fermer la salle de spectacles tels que sortie de secours et éclairage, déplacement du système d'alarme.

L'approche sécuritaire est ici poursuivie par l'installation d'une détection généralisée d'incendie et d'un éclairage de sécurité dans l'ensemble du bâtiment pour un montant estimatif de 250.633,06 € TVA comprise.

En ce qui concerne le marché, le Collège provincial vous propose de recourir à l'organisation d'une adjudication publique.

Il n'y a pas eu de questions.

Le point est alors approuvé par 7 voix pour et 6 abstentions.

M. LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je déclare la discussion générale close. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/179 : Services provinciaux : Complexe de Naimette-Xhovémont – remise en état du revêtement de la piste d'athlétisme – travaux supplémentaires

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 06-07/179. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, la huitième commission avait à l'ordre du jour de ce mardi 18 septembre 2007 l'analyse d'un marché de travaux supplémentaires.

Celui-ci concerne la remise en état du revêtement de la piste d'athlétisme du Complexe de Naimette-Xhovémont.

Les travaux actuellement en cours d'exécution ont fait apparaître, après nettoyage à haute pression de la piste, des déficiences à certains endroits de la piste.

Le montant des travaux subsidiés à 75% par la Région wallonne s'élève à 37.691,50 € TVAC. En raison de l'urgence de la poursuite des travaux, le Collège, en sa séance du 30 août 2007, a décidé d'approuver lesdits travaux supplémentaires.

Il vous est proposé d'adopter le projet de résolution qui prend acte de la décision du Collège provincial du 30 août 2007, d'approuver en urgence les travaux supplémentaires d'un montant de 37.691,50 € TVAC, à l'entreprise de renouvellement du revêtement de la piste d'athlétisme de Naimette-Xhovémont.

La commission vous propose par 8 voix pour et 6 abstentions, d'adopter ce projet de résolution.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/181 : Domaine provincial de Wégimont : modifications des règlements

Document 06-07/190 : Domaine provincial de Wégimont : adaptation des tarifs du Centre d'hébergement pour 2008

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre jour. Ce point regroupe les documents 06-07/181 et 06-07/190. Ces documents ont été soumis à l'examen de la dixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} MAQUET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} MAQUET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En préambule, l'administration a présenté ses excuses aux Conseillers pour le problème rencontré lors de l'envoi des documents.

Le Député provincial a ensuite rappelé que l'objet de cette commission porte sur les modifications des règlements du Domaine provincial de Wégimont et sur l'adaptation des tarifs du Centre d'hébergement pour 2008.

Il convient donc dans le cadre de la simplification administrative de supprimer le Comité de gestion du Domaine provincial de Wégimont ; de toiler le texte en remplaçant les termes « Députation permanente » par « Collège provincial » et également de revoir le règlement concernant les interdictions de fumer et de consommer en dehors des lieux prévus à ces effets. Mais aussi, d'intégrer une légère modification au règlement d'ordre intérieur de la piscine concernant les bracelets qui sont délivrés au public.

Le Président de la commission souhaite rappeler que la dixième commission se substituera au Comité de gestion.

Une des missions de cette commission précise, le Député provincial, sera d'ailleurs de se pencher sur la problématique des tarifs qui sont actuellement liés à l'indice des prix. Ce dernier pense qu'un système d'indexation plus simple pourrait être appliqué. Un membre pense que ce système est équitable. Ce thème sera étudié dans les différents services provinciaux.

Enfin, un membre souhaite savoir si le tarif social prévu pour les groupes s'applique également aux mouvements de jeunesse. Il est répondu par l'affirmative.

La commission a voté ces modifications à l'unanimité, moins trois abstentions.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote séparé des conclusions de la huitième commission.

Tout d'abord, le document 06-07/181.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote du document 06-07/190.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/182 : Question écrite d'une Conseillère provinciale portant sur les centres de technologies avancées dans l'enseignement secondaire

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 06-07/182. J'invite M^{me} RUIZ-CHARLIER à la tribune pour exposer le point. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ-CHARLIER (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La mise à disposition, dans toutes les écoles, de l'équipement pédagogique correspondant aux besoins de chaque formation est un des

facteurs indispensables à la revalorisation de l'enseignement qualifiant, revalorisation qui fait d'ailleurs partie intégrante du contrat pour l'école.

L'appel aux candidatures lancé par la Communauté française par circulaire du 25 mai 2007 afin de créer des Centres de technologies avancées – CTA – vise à mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes en liaison avec les besoins des employeurs à la recherche de main d'œuvre qualifiée dans des secteurs porteurs en termes d'emploi, et ce en concentrant les moyens financiers et donc les équipements de pointe.

En fait, il s'agit de labelliser progressivement, de 2008 à 2013, quelque 24 CTA en Communauté française, et ce sur base d'une enveloppe fermée, cofinancée par des Fonds européens, les investissements représentant une moyenne d'environ 1.000.000 € par CTA.

La conception même des CTA est définie par différents critères d'éligibilité mais aussi par les critères de priorité qui feront « pencher la balance » et sur lesquels se basera la Communauté française pour choisir les projets à mettre en œuvre.

L'essence du projet c'est la collaboration entre écoles, la concertation et les accords de partenariats que la création d'un CTA implique, dans une perspective interréseaux, au sein de la zone de concertation.

Cette concentration d'installations technologiques de pointe, tant sur le plan financier que sur le plan géographique, ne peut bien entendu se réaliser qu'en organisant l'ouverture de ces CTA à tous les élèves et enseignants mais également, en dehors des heures scolaires, aux travailleurs, y compris aux demandeurs d'emploi. Ceci implique donc également des contacts écoles-entreprises et nous nous en réjouissons.

Parmi les critères d'éligibilité et les critères de priorité, retenons aussi :

- la complémentarité sectorielle et géographique avec les centres de compétence et les centres de référence ;
- une offre de formations cadrant avec les pénuries d'emploi ;
- la collaboration avec le secteur professionnel ;
- le développement de filières performantes correspondant aux profils de formation et de qualification établis par la CCPQ (Commission communautaire des professions et des qualifications) ;
- la formation continuée des enseignants ;
- la capacité d'accueil en dehors des heures scolaires ;
- etc.

Régulièrement, à cette tribune, chacun s'accorde à souligner l'importance de l'enseignement qualifiant, l'importance de formations de qualité et des outils dont elles disposent, le rôle et l'impact d'une orientation scolaire, la nécessité de revalorisation de l'enseignement technique et professionnel.

Mais c'est trop rarement que des pistes concrètes s'ouvrent et permettent d'envisager une évolution de notre enseignement, en phase avec les progrès technologiques, rendant ainsi la formation des jeunes plus attractive mais aussi plus adaptée aux besoins du monde du travail, en perpétuelle mutation. A cet égard, tous les nouveaux métiers liés par exemple aux énergies alternatives, à l'éco-construction devraient bien évidemment figurer parmi ces filières novatrices, porteuses d'avenir tant pour l'emploi que pour le bien-être de chacun.

Après une réunion d'information organisée à Liège le 17 septembre, il restera donc un peu plus d'un mois ; les dossiers de candidatures devant être rentrés par des écoles ou des ASBL, pour le 31 octobre.

Le temps presse donc et les propositions ministérielles méritent qu'on y accorde toute l'attention et le temps nécessaires, même si elles ne permettront pas de rencontrer les besoins de chaque établissement scolaire en matériels de pointe, c'est évident.

La Province de Liège est un pouvoir organisateur, un acteur important et expérimenté de l'enseignement qualifiant et ne peut guère se permettre de négliger ces innovations et les perspectives qu'elles permettent de développer, ni les contacts qu'elles engendrent avec les entreprises.

M. le Député-Président peut-il nous informer de la réaction du Collège et des réflexions, avec les départements enseignement et formation, avec les établissements provinciaux que cet appel à candidatures a suscitées ?

Des contacts ont-ils été établis d'une part avec des entreprises et dans quels secteurs, d'autre part avec d'autres établissements comme le requiert le cahier des charges ?

D'autres démarches sont-elles entreprises dans la perspective de candidatures et lesquelles, par exemple par rapport aux formations correspondant aux pénuries d'emploi reconnues ou à venir ?

Les conseils de participation des écoles qui pourraient être concernées par la création d'un CTA sont-ils ou seront-ils associés à la réflexion et à la démarche ? Associer des enseignants, des étudiants, des représentants de l'environnement social et économique ne peut-il pas constituer un atout ?

L'accessibilité des CTA est un paramètre important si nous voulons que ces CTA puissent, dans les faits, bénéficier à tous les jeunes concernés par leur spécificité. Votre réflexion tient-elle compte des nécessaires déplacements que la création de CTA implique pour les jeunes en fonction des implantations provinciales qui seraient concernées ? Inclut-elle des secteurs novateurs comme je l'évoquais tout à l'heure ?

A ce jour – et en espérant que les jeux restent effectivement ouverts et la gestion de ce dossier transparente, ce que ne nous laisse pas tout à fait présager certaines informations qui ont circulé récemment – pouvez-vous faire le point de l'ensemble des démarches et des réflexions faisant suite à la proposition de M^{me} la Ministre et nous annoncer si vous comptez déposer un ou plusieurs dossiers de candidatures. Dans l'affirmative, et nous ne pouvons que l'encourager, quelles sont les formations concernées, comment ces choix ont-ils été opérés et de quelle manière comptez-vous les mettre en œuvre ?

Je vous remercie dès à présent pour votre réponse.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Je donne la parole à M. le Député provincial-Président, pour nous faire part de la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GILLES, Député provincial-Président.- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, Madame la Conseillère, en préalable à la réponse que je vais vous apporter de façon précise, je vous dirai que je partage largement votre analyse concernant les Centres de technologies avancées (CTA).

Il s'agit d'une infrastructure localisée au sein d'un établissement d'enseignement qualifiant visant à mettre des équipements de pointe à la disposition des élèves et des enseignants de tous les réseaux, ainsi que des demandeurs d'emploi et des travailleurs.

Ces CTA sont destinés à compléter le réseau actuel des Centres de compétence et il est prévu d'ici les prochaines années, d'en installer 30 en Communauté Wallonie-Bruxelles. D'importants moyens budgétaires seront donc dégagés pour l'achat des équipements et la prise en charge des frais de déplacement des élèves et des enseignants vers les CTA. On parle de plus ou moins 1 million d'euros par CTA.

Nos écoles, il est vrai, disposent déjà d'infrastructures de qualité et d'équipements performants dont la Province de Liège a tenu à les doter à charge de son budget propre, permettez-moi d'y insister ; elles entretiennent aussi des collaborations étroites avec les Centres de compétence et elles devraient également continuer, dans leur ensemble, de bénéficier du plan annuel d'équipement de la Région wallonne. Il n'en reste pas moins que ces CTA représentent une chance supplémentaire pour notre enseignement provincial qui, par tradition mais aussi par choix délibéré, se veut un enseignement essentiellement qualifiant.

Ces CTA qui disposeront d'un équipement technique de la dernière génération, donneront en effet à nos écoles techniques et professionnelles la chance de « rester, comme vous l'indiquez, en phase avec les progrès technologiques, rendant ainsi la formation des jeunes plus attractive mais aussi plus adaptée aux besoins du monde du travail, en perpétuelle mutation ».

Cette chance, je suis bien décidé à ne pas la laisser s'envoler.

C'est pourquoi, dès juin 2006, avant même que ne soit effectivement voté le mois suivant l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française prévoyant la création de ces CTA, j'ai confié à la Direction générale du Département Enseignement une mission exploratoire consistant à déterminer parmi nos écoles secondaires celles qui avaient vocation à se porter candidates. Sur base de plusieurs critères tels que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'éloignement d'un centre de compétence, la qualité des équipements actuels, l'importance des espaces disponibles, les synergies à concrétiser avec d'autres écoles provinciales, un premier choix stratégique a été opéré.

En septembre 2006, cette même direction générale produisait un rapport à l'intention du Collège provincial proposant à la constitution de CTA les candidatures de l'Athénée provincial de Flémalle, pour les techniques et arts graphiques ; l'Ecole polytechnique de Verviers, sur le site de Mangombroux, pour les métiers liés au soudage, à la construction métallique et au travail de la tôle dont fait partie la carrosserie automobile.

Suite à différentes visites de nos écoles avec le chargé de mission du CPEONS, responsable du dossier CTA au sein de notre réseau, il est apparu que l'opportunité existait de réserver également une place à l'IPEA La Reid parmi nos écoles candidates, dans les domaines particuliers de la mécanique agricole et des engins de chantier. C'est ainsi qu'un second rapport au Collège provincial a été produit en mars 2007 et que nous avons ajouté cette candidature aux précédentes.

Aujourd'hui, Madame la Conseillère, nous sommes dans la dernière ligne droite. Les trois dossiers de candidature, qui doivent être déposés pour le 31 octobre 2007, sont en phase de finalisation : les synergies ont été définies avec nos propres établissements tant de plein exercice que de promotion sociale, tant d'enseignement secondaire que supérieur. Des courriers ont été envoyés tout azimut, vers les opérateurs de formation comme les Centres de compétence et le FOREM, vers les écoles de tous les réseaux organisant les mêmes orientations d'études, vers les entreprises qui reçoivent nos étudiants en stage, et ce afin de les informer et obtenir, espérons-le, leur soutien ; les réunions se succèdent à la Direction générale entre l'Inspection, le Service gestion et les responsables de projet dans nos écoles.

A l'heure qu'il est, je peux vous l'assurer, rien n'est joué. Toutes les demandes ne pourront assurément pas être retenues et il y aura plusieurs vagues successives de créations de CTA au cours des prochaines années, mais nous conservons toutes nos chances de voir une ou plusieurs de nos candidatures aboutir favorablement. Vous comprendrez cependant, j'en suis sûr, que je ne puisse en dire plus à ce sujet sous peine de nuire à nos intérêts, tout en vous disant aussi que les Conseils de participation seront tenus informés le moment venu.

Sachez aussi que le Bureau permanent du CPEONS, que préside M. LECERF, Directeur général de notre Enseignement, a fait de ce dossier l'une de ses priorités et veille tout particulièrement à son aboutissement positif, notamment, faut-il le préciser, en faveur de nos établissements candidats.

Vous l'aurez compris, ce vaste projet qui vise à revaloriser l'enseignement qualifiant et apporter une réponse à la problématique particulièrement prégnante des pénuries, il me tient particulièrement à cœur de le réussir au sein de l'Enseignement de la Province de Liège, dans l'intérêt tout particulier des étudiants qui fréquentent nos établissements d'enseignement qualifiant, étudiants qui ont ainsi fait le choix d'un métier porteur d'avenir, étudiants dont nous devons, fidèles à notre tradition, continuer d'assurer l'éducation et la formation de manière optimale, notamment grâce à la qualité et au caractère performant de nos équipements technologiques.

Je vous remercie de votre attention et espère que cette réponse vous satisfait.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 06-07/187 : Modifications statutaires de la Société de Logements sociaux « Société du Plateau » à Ans

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Deuxième point complémentaire : document 06-07/187. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M. MIGNOLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MIGNOLET, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, notre cinquième commission s'est réunie ce mercredi 19 septembre afin d'examiner les modifications à apporter aux statuts de la Société de logement de service public « SCRL Société de Logements du Plateau » à Ans.

Une seule question fut posée par un commissaire à propos de la composition du Comité d'attribution.

M. le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD, en charge du logement, a confirmé que les nouvelles dispositions du Code wallon du Logement établissent que les qualités de membre d'un comité d'attribution sont incompatibles avec celles d'élu direct ou indirect.

Aucune autre question n'a été posée.

C'est ainsi que par 5 voix favorables et 4 abstentions, la Commission a pris acte de ces propositions de modifications statutaires.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui vote pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/188 : Services provinciaux : marché de fournitures – mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de classes et de bureaux provisoires sur le site du Château rouge

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Troisième point complémentaire : document 06-07/180. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie, Madame la Présidente. Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, le Président résume le dossier relatif à l'acquisition de classes et de bureaux sur le site du Château rouge estimé à 130.000 €, TVAC.

La même question que pour le premier rapport que j'ai eu l'honneur de faire sans cumuler nullement, rassurez-vous, je n'en suis pas responsable, était : est-il possible que quand ce type de dossier nous est présenté, il soit fait référence à l'article budgétaire y relatif. Même réponse par les mêmes services et par le même Député provincial : il est répondu que c'est possible.

Sur base de quoi, votre septième commission, par 9 voix pour et 4 abstentions, décide d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatifs aux services provinciaux : marché de fournitures – mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de classes et de bureaux sur le site du Château rouge.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2007, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous annonce que la prochaine séance aura lieu le mardi 9 octobre, à 16 h 30. Il s'agit de la séance thématique sur le développement durable.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 16 h 47.